



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la communication
Division des services de télécommunication

Accès aux services de communications électroniques en Suisse

René Dönni Kuoni, Chef Economie & Statistique

5^{eme} Réunion annuelle FRATEL, Montreux (2007)



Buts en Suisse

- Permettre une **concurrence efficace** en matière de services de télécommunication
- tout en garantissant qu'un **service universel** sûr et d'un prix abordable soit fourni à toutes les catégories de la population et dans tout le pays.

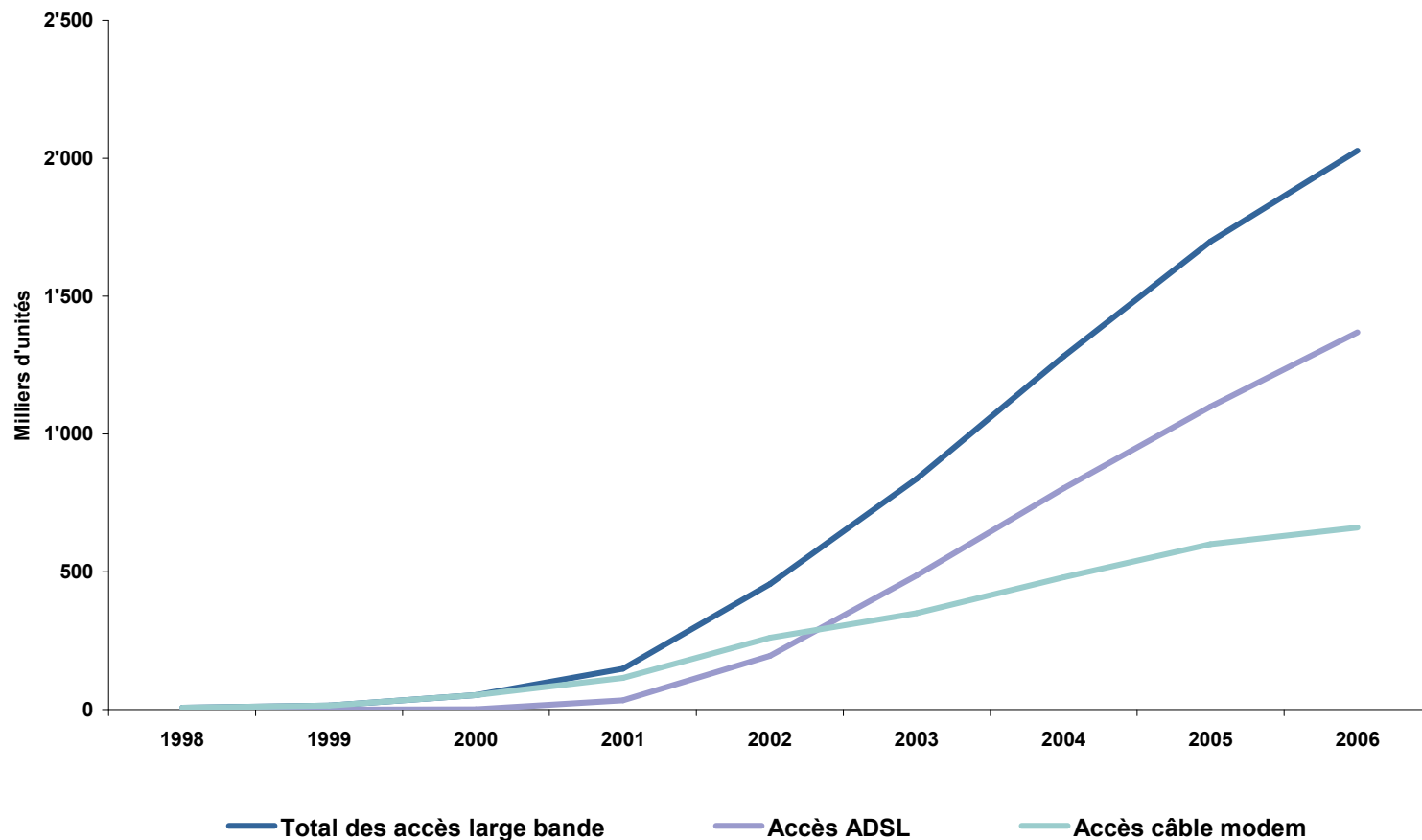


Concurrence efficace (1): Accès aux ressources et services des fournisseurs dominants

- Offre de référence pour:
 - accès totalement dégroupé à la boucle locale (sur le fil de cuivre)
 - accès à haut débit (sur le fil de cuivre et depuis la centrale de raccordement)
 - facturation de raccordements du réseau fixe
 - interconnexion
 - lignes louées
 - accès aux canalisations de câbles
- L'accès totalement dégroupé à la boucle locale comprend l'accès à la sous-boucle locale
- Accès à haut débit pendant 4 ans à compter de la mise à disposition sur tout le territoire d'une offre de référence répondant aux exigences légales



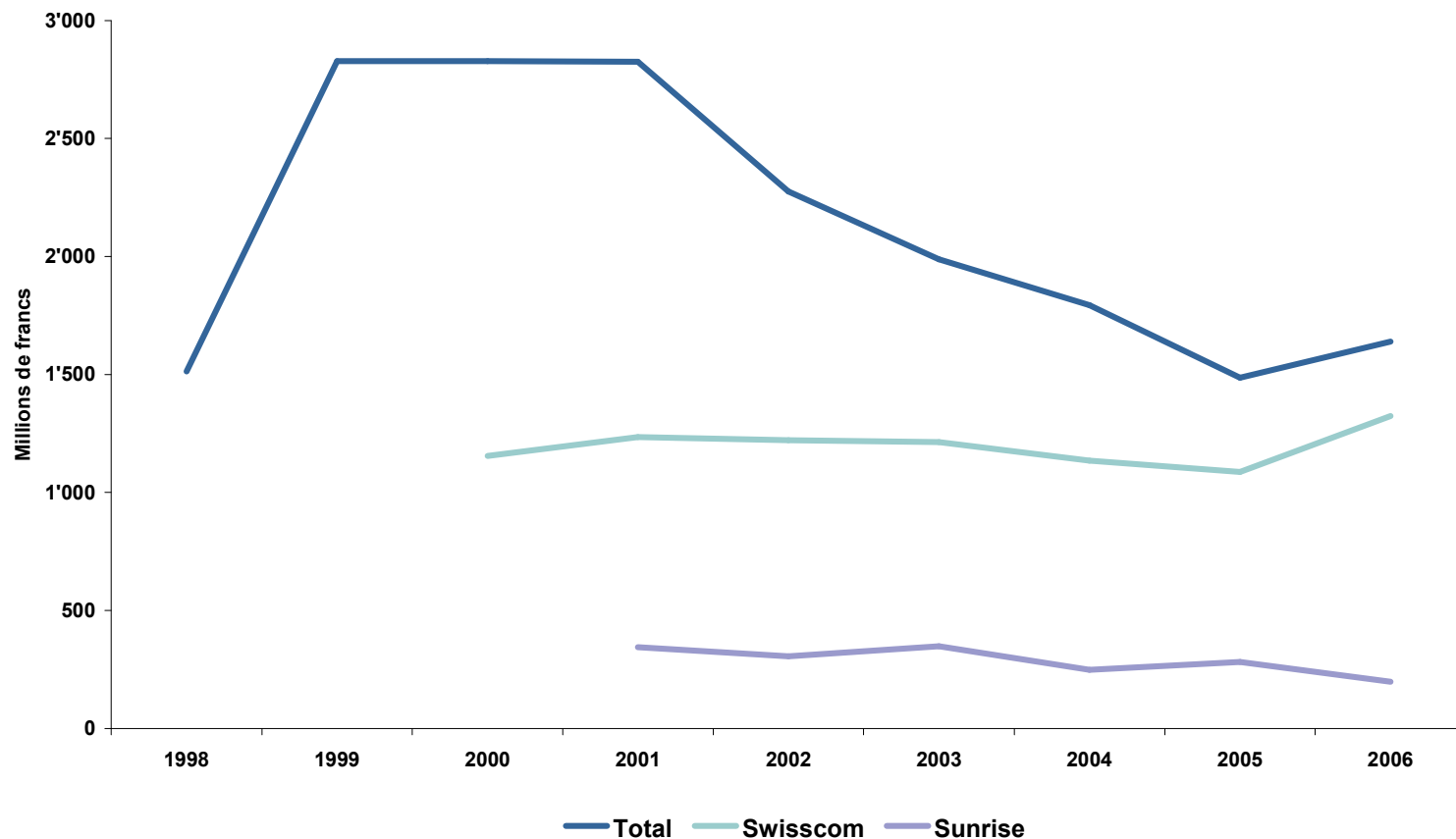
Concurrence efficace (2): Accès à la large bande (xDSL et câble modem)



Source: OFCOM



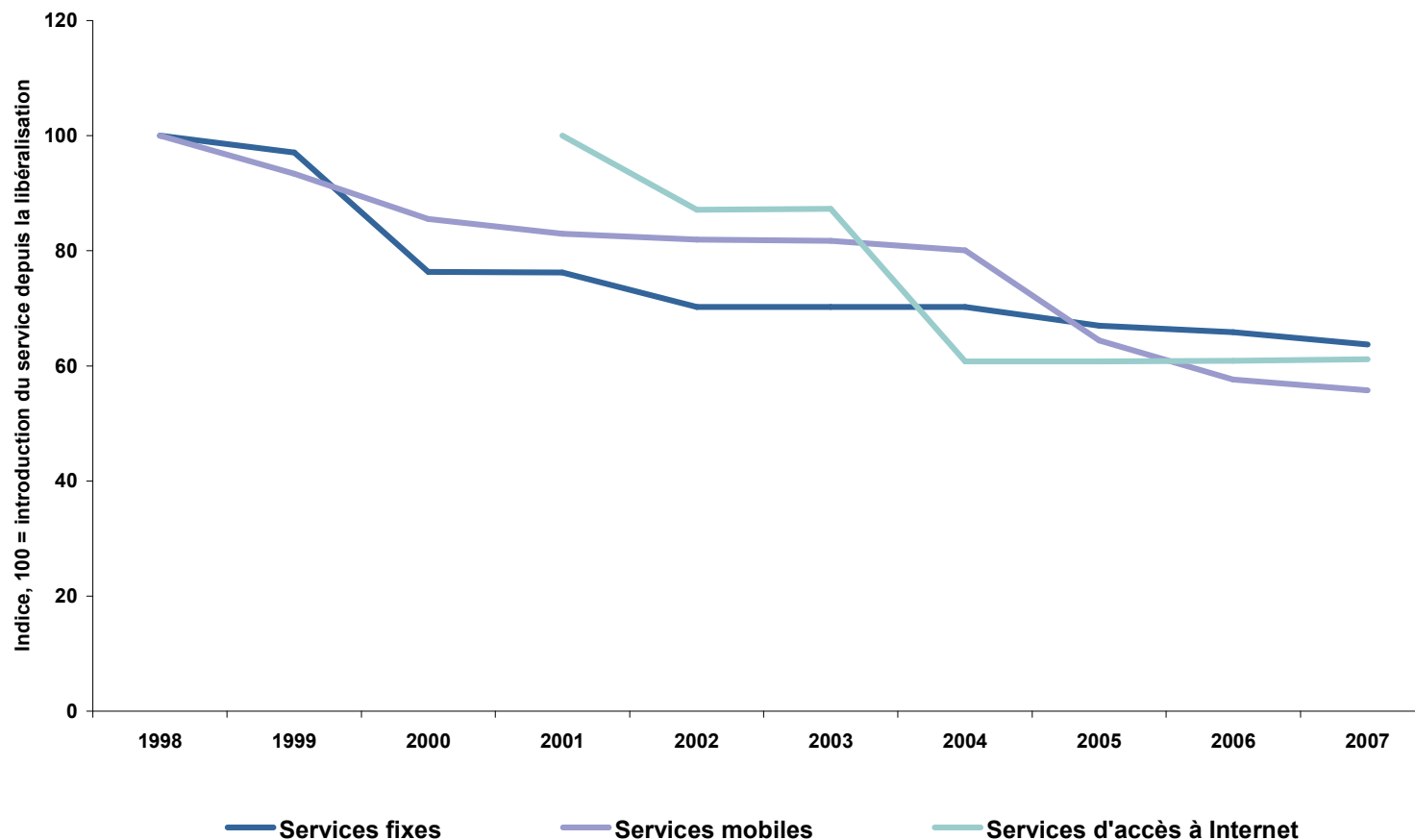
Concurrence efficace (3): Investissements dans les installations d'exploitation nécessaires aux télécommunications



Source: OFCOM et opérateurs



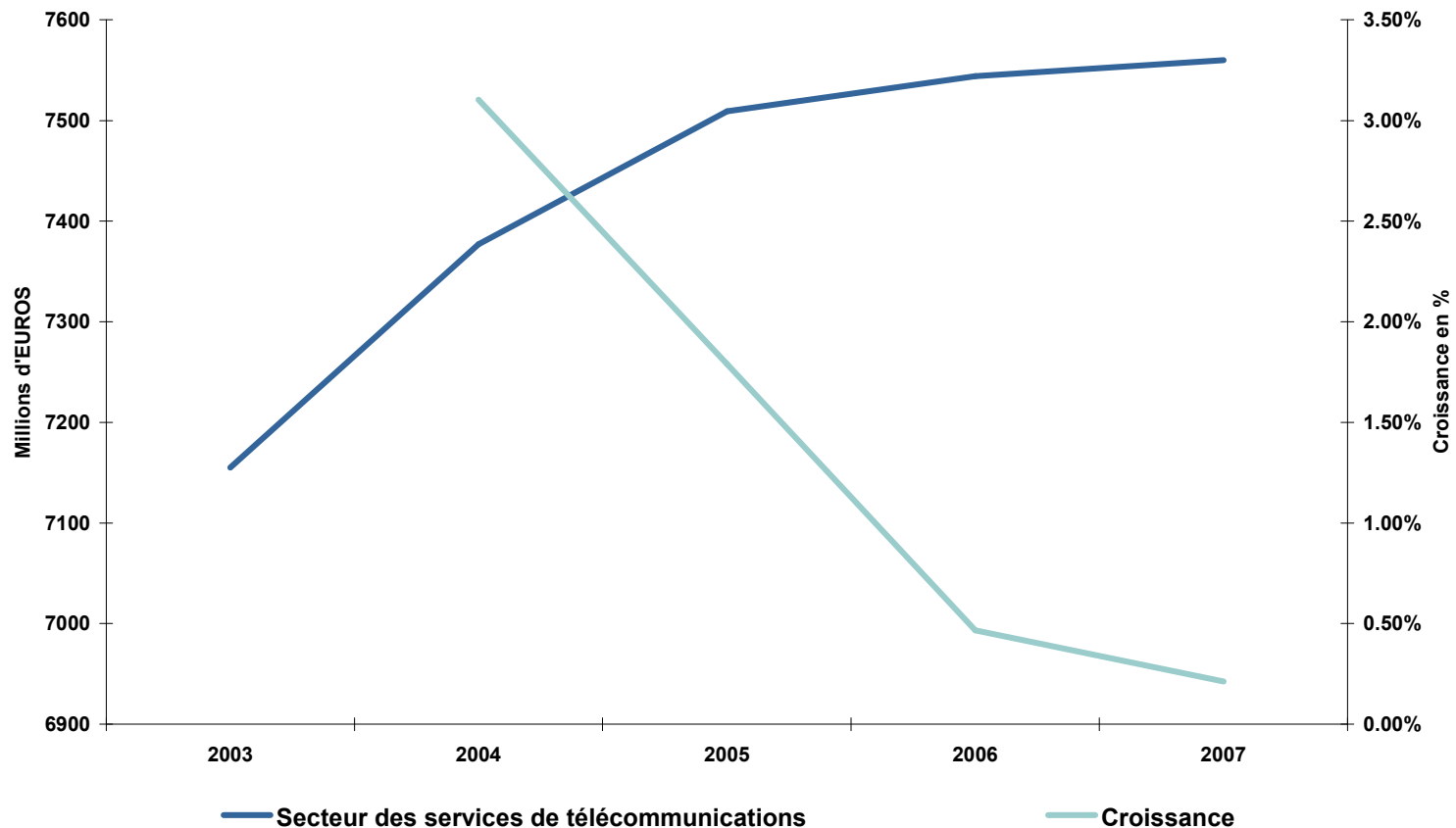
Concurrence efficace (4): Prix des services de télécommunication depuis leur introduction depuis la libéralisation



Source: OFCOM



Concurrence efficace (5): Valeurs du marché suisse des télécommunications (en millions d'euros)



Source: EITO



Service universel (1)

- **Le service universel comme un garde-fou.**
 - depuis la libéralisation 1998 le marché concurrentiel doit satisfaire prioritairement les besoins des usagers.
 - le service universel doit offrir des services de base à ceux et là où le marché ne les offre pas (filet de sécurité).
- **Services de base garantis**
 - à toutes les **catégories de la population** et
 - sur tout le **territoire** suisse
 - à un niveau de **qualité** déterminée
 - à un **prix** abordable.
- **Le service universel est financé** par la perception d'une redevance auprès des FST qui est proportionnelle au chiffre d'affaire.



Service universel (2): Large bande dans le service universel

- Débit: 600/100 Kbit/s
- Prix plafond: Fixé à 69.- (hors TVA)
 - correspond à l'offre de base de Swisscom (25.- + 49.-)
- Swisscom couvre environ 98% des raccordement avec le large bande (ADSL)
- Obligation du SU -> 100% -> coût élevé pour le titulaire de la concession du service universel



Service universel (3): Exception à la fourniture de connexion internet à large bande

Art. 16 al. 2 OST

- ...lorsque le raccordement ne permet pas de fournir une telle connexion à Internet pour des raisons **techniques** ou **économiques**...
- ...et qu'il y a sur le marché une **offre alternative** à des conditions comparables, l'étendue des prestations peut être réduite dans des cas exceptionnels.



Conclusion

- Accessibilité pour tous
- Compétition entre les infrastructures
- Dégroupage de la boucle locale (cuivre)
- Service universel: Accès large bande
- Critique de l'OCDE sur le cadre légal concernant le dégroupage et le régime « ex post ».